

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane

RDSP : 6288



Béthune, le 02 MARS 2021

Monsieur Olivier Gacquerre
Président de l'Agglomération
Béthune-Bruay-Artois-Lys-
Romane
100 Avenue de Londres
62400 Béthune

A **Monsieur le Président,**

Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées du lundi 1er mars 2021 au mercredi 31 mars 2021

Monsieur le Président,

Le syndicat CGT de la communauté de Bethune Bruay Artois Lys Romane relayant l'appel de la Fédération CGT des services publics et de la Coordination Syndicale Départementale des syndicats CGT des Services Publics du Pas de Calais dépose par la présente un préavis de grève reconductible de 0 h à 24 h pour les journées des 1er mars au 31 mars 2021 pour l'ensemble des agents des collectivités et établissements publics territoriaux.

À l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, nous appelons les salarié.e.s et agents territoriaux à se mobiliser pour que les questions d'égalité femme-homme dans la société et au travail soient une priorité, tant dans le secteur public que dans le privé, considérant que la lutte collective contre les inégalités, les stéréotypes sexistes et les discriminations subies par les femmes sont l'affaire de toute la CGT !

La crise sanitaire a mis en lumière le caractère indispensable des services publics et de la Fonction publique tout au long de la vie. Invisibles et sous-payées, les premier.ère.s de corvée sont en grande majorité des femmes. Cette crise sanitaire et les conséquences dramatiques sur les droits des femmes sont aussi des alertes à prendre très au sérieux !

Alors que depuis plus de 30 ans, elles sont plus diplômées que les hommes, 48 % des femmes occupant un emploi sont cantonnées dans quatre secteurs d'activité : la santé et les services sociaux, l'éducation, l'administration publique et le commerce de détail, dont les qualifications ne sont pas reconnues. À qualifications égales, les inégalités salariales persistent. Les inégalités salariales sont notamment dues au fait que ces professions à prédominance féminine ne soient pas reconnues à leur juste valeur tout comme leur pénibilité, invisibles, mais sous-payées, alors que la loi prévoit depuis 1972 « un salaire égal pour un travail de valeur égale ».

Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay-Artois-Lys-Romane

RDSP : 6288



La lutte pour l'égalité professionnelle constitue donc un levier de premier plan pour parvenir à une égalité réelle entre les femmes et les hommes, et l'urgence à obtenir l'égalité est toujours là.

F
DE

La fédération CGT des Services publics a des propositions pour que l'égalité entre les femmes et les hommes soit une réalité :

- ▶ une loi spécifique ;
- ▶ la revalorisation des grilles de rémunération des métiers à prédominance féminine afin d'accéder à l'égalité salariale et la reconnaissance des qualifications ;
- ▶ la titularisation des contractuel.le.s ;
- ▶ la reconnaissance de la catégorie active pour les professions à prédominance féminine dont la pénibilité est incontestable ;
- ▶ la suppression des ratios promus promouvables pour l'accession aux grades supérieurs (pouvant être la conséquence des temps partiels, des congés maternité) ;
- ▶ la sauvegarde et le développement de notre système de protection sociale et de retraite, et le retrait du projet de système par points voulu par le gouvernement ;
- ▶ l'abrogation de la loi dite de « transformation de la Fonction publique » ;
- ▶ la revalorisation des pensions de retraite pour tous, notamment pour les femmes qui subissent le blocage de leur carrière et des bas salaires dans des métiers pénibles et peu reconnus ;
- ▶ l'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail et sa réduction à 32h par semaine ;
- ▶ un budget dédié pour la revalorisation des filières à prédominance féminine ;
- ▶ des mesures contraignantes pour les employeurs avec une obligation de résultat sur la suppression des écarts de rémunération et des inégalités.

Il est urgent de mettre en place un vrai plan d'action avec des moyens pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail comme dans la vie.

Afin de permettre aux salarié.e.s et agent.e.s **de la commune (de l'établissement)** de défendre leur santé, leur emploi, pour améliorer leurs conditions de travail, la fédération CGT des Services publics, dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour les journées du **1er mars 2021, 2 mars 2021, 3 mars 2021, 4 mars 2021, 5 mars 2021, 6 mars 2021, 7 mars 2021, 8 mars 2021, 9 mars 2021, 10 mars 2021, 11 mars 2021, 12 mars 2021, 13 mars 2021, 14 mars 2021, 15 mars 2021, 16 mars 2021, 17 mars 2021, 18 mars 2021, 19 mars 2021, 20 mars 2021, 21 mars 2021, 22 mars 2021, 23 mars 2021, 24 mars 2021, 25 mars 2021, 26 mars 2021, 27 mars 2021, 28 mars 2021, 29 mars 2021, 30 mars 2021, 31 mars 2021, avec un temps fort le 08 mars 2021** pour l'ensemble des agents de la Fonction publique territoriale, ainsi que les salariés relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Nous vous prions de recevoir, **Monsieur le Président**, l'expression de notre parfaite considération.

Pour le Syndicat CGT

LAURENT DE CLERCQ